



Ecole 24

BULLETIN n°2 – 2ème trimestre 2018 - mai - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

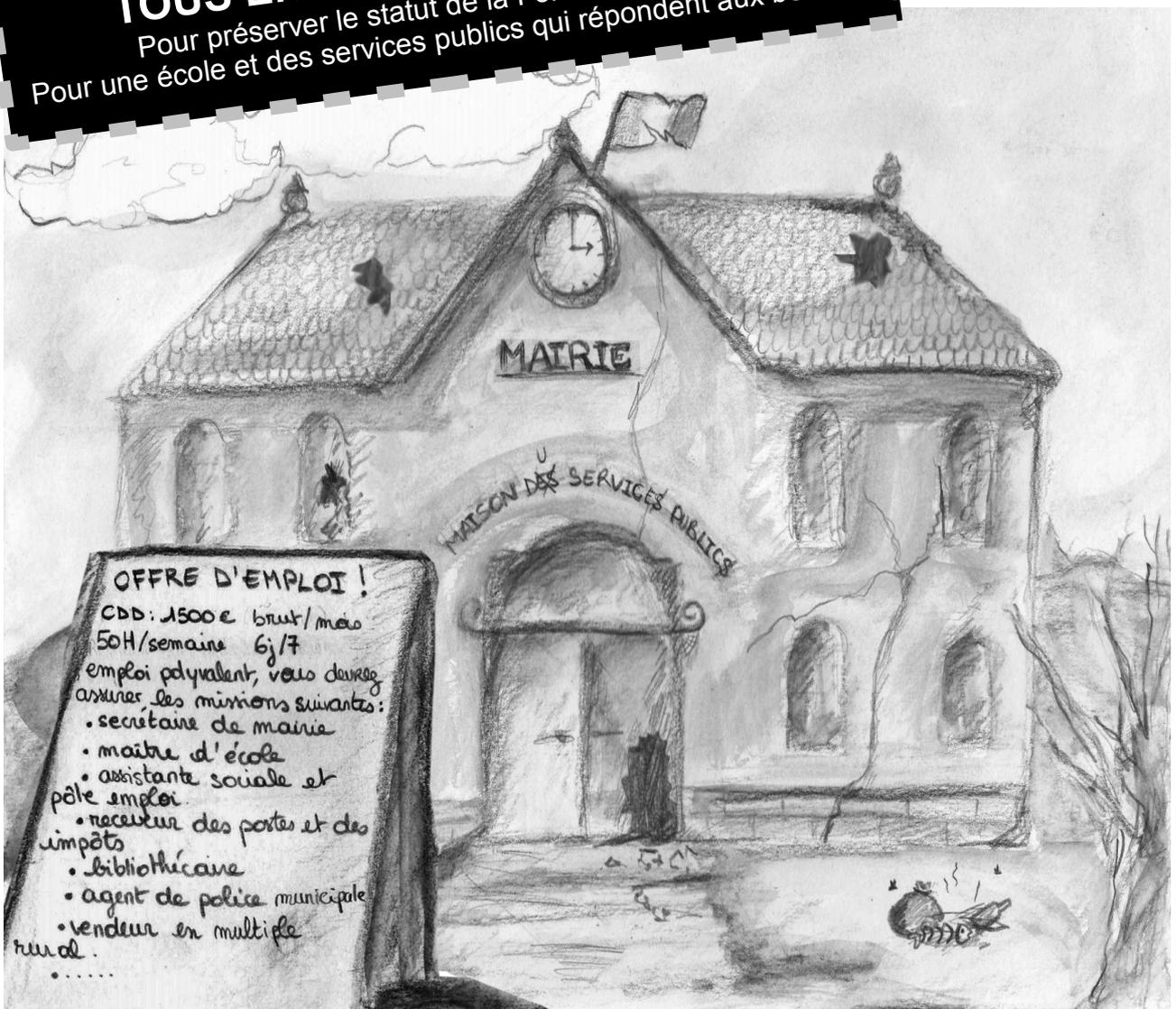
Déposé le 16 mai 2018

Sommaire en page 2

P. 5	► Audience Dasen
P. 3	► Pourquoi la grève ?
P. 7	► 1 ^{er} ajustement <small>pages mouvement</small>
P. 8 à 10	► Résultats mouvement
P. 11	► Fiche de suivi 1 ^{er} ajustement

TOUS EN GRÈVE MARDI 22 MAI

Pour préserver le statut de la Fonction Publique,
Pour une école et des services publics qui répondent aux besoins



Édito Ce numéro d'École 24 paraît entre deux phases du mouvement : après le mouvement principal et avant la première phase d'ajustement, pour laquelle plus de 200 collègues sont encore en attente d'une affectation. Les nominations à titre provisoire représentent environ 20% des affectations des participants au mouvement. Pourtant, cette année, le fait d'avoir les documents de travail de la CAPD très en amont (presque 15 jours contre une semaine d'habitude) nous a permis un travail de vérification approfondi avant l'instance. Aucune reprise de chaîne n'a été faite, après la CAPD, grâce au travail préalable du SNUipp-FSU et à la communication du projet par postes/barèmes/priorités qui a permis à chacun de vérifier, dans la plus grande transparence, que les règles soient respectées pour tous.. Nous espérons bien, avec votre participation, faire aussi bien pour la phase d'attribution des postes provisoires !

La transparence, la confiance et l'équité sont la base de toute l'action de nos élus en CAPD, mais aussi de toute notre action syndicale. On ne peut pas en dire autant de notre ministre qui, lors de sa prise de fonction, annonçait qu'il ne serait pas le ministre des injonctions, avant de se mettre à parler d'école de la confiance.. Depuis le BO du 26 avril, le doute n'est plus permis : sa confiance, le ministre ne la met ni dans les enseignants ni dans les formateurs, ni même dans le conseil scientifique qu'il a pourtant créé.... Pour Monsieur Blanquer, les enseignants ne sont que des exécutants, une seule méthode à connaître (la bonne !) qu'il nous transmet par BO, dans sa grande bienveillance, après avoir communiqué à la presse. Elle fonctionnera avec tous les élèves, partout, tout le temps...

Nous sommes loin, très loin de l'école de la confiance. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit plutôt de mépris pour les enseignants et leur métier, fait d'observation et d'ajustements permanents. Ce même mépris que nous ressentons, en tant que fonctionnaires, de la part de l'État, notre employeur... Nous n'acceptons pas l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois, le nouveau gel du point d'indice, le recours croissant aux contrats précaires, le retour du jour de carence... au fond la volonté de déstabiliser la Fonction Publique pour détruire les Services Publics, laissant ainsi la place au secteur privé : écoles, lycées et universités privés, hôpital et services de santé privés, transports privés... pour ceux qui en auront les moyens....

Nous ne voulons pas de cet avenir et de cette société. Nous serons en grève et dans la rue le 22 mai, à l'appel de toutes les fédérations syndicales des fonctionnaires !

Défendons une société de confiance et d'équité.

Défendons tous les Services Publics **Vincent Perducat**



" Ce projet de «transformation de l'Action publique» ne vise pas en effet à améliorer la qualité services ni à améliorer les conditions de travail des agent-es, mais il organise le moins d'État et d'action publique des collectivités territoriales. "



pages	SOMMAIRE
1	► Une
2	► Édito
3	► Mouvement du 22 mai
4	► Carte scolaire
5	► Audience Dasen
6	► Temps partiel ► Ineat – exeat ► Hors classe ► Classe exceptionnelle
7 à 11	► 1 ^{er} ajustement ► Résultats mouvement ► Fiche de suivi 1 ^{er} ajustement
12	► Publications nationales
13	► Bulletin de syndicalisation
14	► ATSEM
15	► Infos rapides
16	► Agenda – A retenir

TOUS EN GRÈVE MARDI 22 MAI !

Pour préserver le statut de la Fonction publique, pour une école et des services publics qui répondent aux besoins. Avec les organisations CGC, CFTC, CGT, FA fp, FO, Solidaires, UNSA et CFDT, la FSU appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 22 mai prochain.

Alors que des mouvements sociaux et des revendications s'élèvent de différents secteurs (étudiant-es, hôpitaux, EHPAD, SNCF, Air France, retraité-es, Fonction publique...), le gouvernement, sous prétexte de « *moderniser l'action publique* », confirme le lancement de « *4 chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics* ».

Les orientations choisies, si elles n'évoluent pas, seraient plutôt de nature à dynamiser le statut : recours accru à l'emploi contractuel et précaire, développement du salaire « *au mérite* », externalisation, privatisation ou abandon de « *missions de services publics* », plan de départs volontaires et projet de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, affaiblissement des capacités de défense des personnels dans les instances (CT, CHSCT et CAP)...

Après les grèves du 10 octobre et du 22 mars dernier, il nous faudra être encore plus nombreux, plus rassemblés et plus forts dans la grève et les manifestations le 22 mai.

POUR donner un avenir à la Fonction publique et à ses agents

oui

- à une revalorisation du point d'indice
- à l'abrogation de la journée de carence
- à une meilleure reconnaissance salariale
- à des services de qualité pour tous les usagers

non

- au projet de suppression de 120 000 emplois
- à un statut détricoté
- aux contrats précaires
- à une rémunération au mérite
- à la remise en cause du rôle des élus du personnel

+ modalités de la grève en Dordogne sur le site
 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3246>

4 chantiers pour démolir la Fonction publique

RABOTER LE RÔLE DES INSTANCES (CHSCT, CAPD, CT...) AU DÉTRIMENT DU RESPECT DES DROITS DES PERSONNELS

Le gouvernement veut diminuer le nombre d'instances et en réduire les prérogatives. Les CAP (commissions administratives paritaires) pourraient devenir des instances de recours et non plus d'examen des situations.

- *Se mobiliser le 22 mai pour réaffirmer le rôle des CAP et des CHSCT*

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE ET MISE EN CONCURRENCE DES FONCTIONNAIRES

Ce système de primes au mérite aurait pour effet de mettre en concurrence les fonctionnaires entre eux, et de nuire au travail en équipe, chacun considérant qu'il ou elle est le plus méritante. Or le budget étant contraint, il n'y aura que peu d'élus-es !

- *Se mobiliser le 22 mai pour une amélioration des rémunérations pour toutes et tous, dans le respect d'une Fonction publique de carrière.*

“MAQUILLAGE” DES 120 000 SUPPRESSIONS DE POSTES SOUS COUVERT DE MOBILITÉ

Faciliter la mobilité, c'est surtout, pour ce gouvernement, une façon de maquiller son plan de départs volontaires et les 120000 suppressions de postes, par des dispositifs d'aides au départ, comme l'indemnité de départ volontaire mise en place par le gouvernement Sarkozy, dans la même optique.

- *Se mobiliser le 22 mai pour le financement de la formation professionnelle et de véritables secondes carrières.*

DAVANTAGE DE CONTRACTUELS AU DÉTRIMENT DU STATUT

Parmi les chantiers ouverts, il y a aussi celui de faciliter le recrutement par contrat, qui permettrait de mieux répondre aux besoins des employeurs et aux enjeux des territoires en terme d'affectation.

- *Se mobiliser le 22 mai pour la création de postes de fonctionnaires en nombre suffisant et un Service public de qualité.*

Non Rien de rien...

A l'instar de Piaf, notre administration ne regrette rien.

Nous ne demandons pas à notre DSDEN de regretter les fermetures de postes en Dordogne, nous savons qu'elle est tenue au droit de réserve, mais la formule administrative « j'ai l'honneur de... » passe mal dans certaines circonstances. Les « honorables » collègues « victimes » de suppression de poste ont été informés par courrier, avec la lettre type reproduite ci-dessous.

Cartes scolaires en Dordogne de 2010 à 2018

En juillet 2017 devant la conférence des territoires notre Président de la République avait déclaré qu' « il n'y aurait plus de fermetures de classes dans les écoles primaires des territoires ruraux ».

Traduction en faits de la parole présidentielle :

- 24 classes ferment en milieu rural
- 7 écoles disparaissent
- 40 communes ont perdu leur école depuis 2010.

	FERMETURES D'ÉCOLES	FUSIONS D'ÉCOLES
2010	1- LA ROQUE GAGEAC	
2011		PIEGUT PLOUVIERS
2012	2- LA ROCHEBEAUCOURT ET A	ST LAURENT SUR MANOIRE
2013	3- BOSSET	CENAC ET ST JULIEN
	4- CALVIAC EN PERIGORD	NONTRON
	5- FIRBEIX	SORGES
	6- NANTEUIL AURIAC DE B.	
	7- SALAGNAC	
2014	8- ST PRIEST LES FOUGERES	
2015	9- CHAMPS ROMAIN	BOULAZAC
	10- GOUT ROSSIGNOL	LE PIZOU
	11- LEGUILLAC DE CERCLES	PERIGUEUX
	12- MAUZENS ET MIREMONT	RIBERAC
	13- RAZAC DE SAUSSIGNAC	
	14- ROUFFIGNAC DE SIGOULES	
	15- ST ANTOINE D AUBEROCHE	
2016	16- GREZES	AGONAC
	17- LIGUEUX	BELVES
	18- ST CERNIN DE L HERM	BERGERAC
	19- ST FRONT D ALEMPS	EXCIDEUIL
	20- ST MICHEL DE VILLADEIX	LA FORCE
	21- STE SABINE BORN	LE BUISSON DE CADOUIN
	22- VALEUIL	PERIGUEUX
	23- VEYRIGNAC	TRELISSAC
2017	24- BIRON	BASSILAC
	25- CHAMPAGNE ET FONTAINE	BERGERAC
	26- LACROPTE	COULOUNIEUX CHAMIERES
	27- MOLIERES	LE BUISSON DE CADOUIN
	28- QUEYSSAC	
	29- QUINSAC	
	30- SORGES ET LIGUEUX EN PGD	
	31- ST MAIME DE PEREYROL	
	32- ST MARTIAL VIVEYROL	
	33- ST ROMAIN ET ST CLEMENT	
2018	34- ST PAUL LIZONNE	BERGERAC
	35- PRESSIGNAC VICQ	SARLAT
	36- CAMPAGNE	
	37- SADILLAC	
	38- CHATRES	
	39- COLY	
	40- MOUZENS	

académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Dordogne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Périgueux, le 2 mars 2018

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne

A

Objet : suppression de poste

J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre poste [redacted] sera supprimé à la prochaine rentrée scolaire.

En application des règles départementales, vous êtes concerné par cette mesure de carte scolaire en tant que dernier personnel enseignant nommé dans la structure, hors postes spécifiques.

Dans le cas où plusieurs enseignants ont été nommés la même année dans l'école, c'est celui qui disposait du plus faible barème qui est concerné par la mesure de fermeture.

Vous devez donc participer au mouvement en procédant à une saisie des vœux sur I-Prof – SIAM du 6 mars au 23 mars 2018.

Vous bénéficiez, en outre, d'une bonification de 10 points dans votre barème.

Toutefois, si l'un ou l'une de vos collègues se porte volontaire à votre place pour une mutation d'office, il (elle) bénéficiera dans ce cas de vos points de bonification.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Philippe Chassaing
Député de Dordogne

Délégués des parents d'élèves
47 route d'Agonac
24000 PERIGUEUX

A Périgueux, le 26 mars 2018.

Madame, Monsieur,

Comme nous nous y étions engagés, nous revenons vers vous pour vous faire un retour de notre rendez-vous avec l'Inspection Académique au sujet de la fermeture de votre école.

Tout d'abord comme nous vous l'avions stipulé dans notre premier courrier, nous vous rappelons que la décision de fermeture et d'ouverture ne relève pas du périmètre d'action du député, mais d'une politique éducative définie en concertation entre le maire de la commune et de l'IA.

Toutefois, nous avons interrogé l'IA sur les raisons qui ont présidé à ce choix en nous attachant à vérifier que cette décision n'engendrera pas pour les élèves un « moins bien éducatif » qui serait contraire à la politique souhaitée par le gouvernement.

L'IA nous a indiqué que ce projet de fermeture d'école s'inscrivait dans une politique visant à garantir une meilleure utilisation du matériel éducatif communal, mais aussi à renforcer l'accompagnement des élèves pour une meilleure réussite de tous. Sur ce dernier point, l'IA nous a indiqué que des écoles de 4 ou 5 classes offraient des niveaux de réussite plus importante que de petites structures.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Dossier suivi par :
Lucas Guillemot
Collaborateur parlementaire



Fermeture d'une classe à l'école maternelle Route d'Agonac

Les délégués des parents d'élèves de l'école maternelle Route d'Agonac de Périgueux ont interpellé le député de la circonscription à propos de la fermeture d'une classe sur leur école.

La réponse de celui-ci nous laisse dubitatifs, notamment quand il cite notre IA-DASEN au sujet de la réussite des élèves : « Les écoles à 4 ou 5 classes offrent des niveaux de réussite plus important que des petites structures »

Aucune étude ne corrobore cette affirmation ; on peut même avancer qu'une petite classe multiniveaux favorise l'autonomie des élèves, et l'entraide entre pairs.

Un vers de Molière nous inspire la conclusion suivante « Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage »

Alain Barry

Compte rendu audience DASEN

M. Caillaut est nommé en Dordogne depuis le 16 février, en remplacement de Mme Laporte. Il nous a invités à le rencontrer le vendredi 6 avril. Nous avons plusieurs questions à lui poser.

Regroupement pédagogiques concentrés, vous avez annoncé dans la presse votre volonté de relancer une convention ruralité, qu'en est-il ?

La Dordogne est rentrée depuis très longtemps dans la logique des RPI (dans les années 60) beaucoup d'efforts ont déjà été faits par les communes. Mais l'évolution démographique récente voit une accélération de la baisse des effectifs d'âge scolaire (moins 700 élèves pour les deux années à venir ?). La nouvelle convention sera orientée plutôt vers une entrée par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : il est plus facile d'avoir une vingtaine d'interlocuteurs que 420 communes. Les EPCI peuvent regrouper jusqu'à 70 communes. La nouvelle convention sera accompagnée d'un cahier des charges et/ou d'annexes lisibles et claires. Il faut questionner la participation des communes sans école aux frais de scolarisation des enfants qui en relèvent. Il faudra peut-être envisager, dans certains secteurs particulièrement isolés et ruraux, un « service minimum école » : des structures pour maintenir l'école aux cotés de structures petite enfance. Il faut garder l'esprit ouvert et envisager pourquoi pas des solutions inédites : par exemple regroupement du cycle 3 dans les petits collèges à partir de projets pédagogiques réellement partagés par les équipes.

→ *L'Inspecteur d'Académie souhaite que la nouvelle convention soit signée au 14 juillet... au plus tard dans la 1ère quinzaine de septembre. Il n'est pas envisagé une participation aux débats des collègues, éventuellement des directeurs. La convention sera présentée aux syndicats, mais ils ne seront pas signataires.*

Où en est-on sur les rythmes scolaires ?

Les remontées des communes et des conseils d'écoles finissent d'arriver à la DSDEN. Les choses paraissent généralement consensuelles. A Périgueux, les délibérations des conseils d'écoles sont passées à la loupe pour vérifier qu'elles respectent bien le droit. L'Inspecteur d'Académie nous précise qu'il prendra ensuite ses responsabilités..Il a reçu un groupe de parents ce matin et les représentants de la ville cet après-midi.. Les décisions finales seront présentées en CTSD et CDEN fin juin-début juillet.

Nous sommes de plus en plus alertés par des collègues qui se trouvent soudain en difficulté dans leur classe, par rapport à des familles. Ces collègues subissent de fortes pressions qui les amènent à être obligés de prendre des arrêts maladie parfois importants. Comment les aider à redémarrer dans de bonnes conditions ? L'allongement des carrières va aussi poser des problèmes pour certains d'entre nous...

Il est certain que les solutions actuelles sont insuffisantes et que ce problème de santé au travail va prendre une importance croissante dans les années qui viennent. La Dordogne va se voir dotée d'un médecin conseiller technique l'année prochaine, principalement dédié à la santé des élèves. Le CHSCT travaille, mais il ne

peut suffire à régler tous les problèmes. La disparition des inspections au profit des entretiens de carrière (PPCR) peut être une occasion pour les IEN de prendre conscience (ou connaissance) de problèmes de collègues, car leur cadre est moins rigide que ne l'était celui de l'inspection. On peut regretter que le réseau PASS de la MGEN soit sous-investi par les collègues.

→ *Pour nous, une partie du problème vient du fait qu'il est centralisé à Périgueux : pas de consultation décentralisée. La campagne du SNUipp « Reprenons la main sur notre santé » n'en a que plus de sens : voir notre 4 p à ce sujet (https://www.snuipp.fr/union_publications)*

CP dédoublés, nous regrettons que des collègues soient obligés de participer au mouvement pour garder leur CP, au risque pour certains de perdre leur direction... N'aurait-il pas été plus simple d'implanter des postes ordinaires dans les écoles désignées et d'étiqueter ensuite les « CP dédoublés » ?

Il est un peu complexe de tenir compte de la réalité des écoles rurales et de la volonté du ministère de mettre en lumière le dispositif. La Gironde a choisi de profiler tous les postes de CP dédoublés. Ce n'est pas le choix fait en Dordogne, mais le ministère a introduit, dans le logiciel qui gère le mouvement, un type de poste « CP Dédoublé » qu'il fallait obligatoirement faire apparaître... Les cas seront observés attentivement en CAPD, et un bilan sur les organisations des écoles concernées sera fait, au cas par cas, à la rentrée.

Aurons-nous la possibilité de communiquer directement par mail sur les adresses institutionnelles des écoles en tant que membres du CTSD, pour tout ce qui concerne les opérations de carte scolaire, comme cela semble se mettre en place avec le ministère ?

Oui, dès lors que le ministère donnera son accord.

Une des circonscriptions de la Dordogne a inscrit les réunions de directeurs-trices au PLF (Plan Local de Formation) permettant ainsi le défraiement des déplacements pour se rendre à ces réunions. Est-il possible de généraliser cette pratique à toutes les circonscriptions ?

Cette idée sera discutée en collège d'IEN.

Les collègues titulaires mobiles ne se voient pas compter le temps qu'il passent dans leurs écoles de rattachement avant de partir en suppléance comme du temps de service. C'est de notre point de vue en contradiction avec la note du 12 septembre 2017 de la DASEN et la note sur le temps de service de 2014.

Les DRH de l'académie ont une autre interprétation de cette note ministérielle. Il faudra demander des éclaircissements au ministère.

Compte rendu d'Alain Chabrilangeas, Vincent Perducat, Hervé Mignon

TEMPS PARTIEL 2018

Nous devrions connaître les décisions de la DSDEN 24 sur les temps partiel, au Groupe de Travail 1er ajustement (2nd mouvement) du mardi 26 mai.

L'année passée, tous les temps partiels de droit ou sur autorisation avaient été acceptés, il risque ne pas en être de même cette année et ce « afin de rééquilibrer la balance des postes » nous dit la DSDEN.

INEAT-EXEAT 2018

La circulaire INEAT est parue sur le site de la DSDEN24, le 20 mars 2018.

La date limite de réception des demandes Ineat (collègues souhaitant entrer en Dordogne) à la DSDEN de la Dordogne est fixée au vendredi 18 mai.

Vous pouvez visiter et/ou contacter les SNUipp des autres départements, pour vous renseigner sur les circulaires et dates de dépôt des demandes Ineat de ces mêmes départements

Toutes les demandes (Ineat et Exeat) doivent obligatoirement être transmises par voie hiérarchique et sous couvert de la direction académique du département d'origine. Un collègue de Dordogne souhaitant, par exemple, une mutation vers la Gironde, devra donc récupérer le dossier Ineat de la Gironde et le transmettre à la DSDEN24. Dans le même temps il demandera un Exeat à la DSDEN24.

Nous répertorions sur notre site les liens vers les autres départements afin de constituer vos dossiers Ineat-Exeat (adresse internet au bas de cet article)

Les résultats sont traditionnellement annoncés à la CAPD du 1er ajustement (mardi 19 juin) mais des évolutions peuvent survenir pendant les vacances et même à la rentrée.

Rappel des Ineat Exeat 2017:

- 12 arrivées
- 4 départs

Pour le SNUipp, le nombre d'ineat-exeat est bien insuffisant, face aux demandes non satisfaites à l'issue des permutations informatisées.

Voir l'article complet sur notre site
 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article318>

ACCÈS HORS-CLASSE

Tous-tes les enseignantes et les enseignants ayant au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale au 31 août 2018 sont éligibles à la hors classe. Ces personnels ont reçu dans leur boîte Iprof le 26 avril le message suivant :

« Vous remplissez les conditions statutaires pour être promouvable. Votre participation à la campagne annuelle d'avancement dans ce grade est automatique. Elle ne nécessite pas que vous vous portiez candidat. Néanmoins, pour améliorer vos chances de promotion, vous pouvez si vous le souhaitez consulter et compléter votre dossier via i-Prof du 02/05/2018 au 18/05/2018 (Les services / Accéder à votre campagne). Pour plus d'informations sur la procédure, vous êtes invité(e) à vous référer à la note de service annuelle publiée au bulletin officiel de l'Education nationale du 22 février 2018, ainsi qu'au guide en ligne SIAP / i-Prof.z »

Dans le cadre du PPCR, le ministère s'est engagé à ce que la carrière des enseignants se déroule sur au moins deux grades. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour défendre la situation des instituteurs intégrés dans le corps des PE qui risquent de ne pas accéder à la hors-classe avant leur départ en retraite. C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre pour lui demander qu'une solution soit trouvée à la situation de ces personnels retraits aux 1er septembre 2019 ou 2020. Ces derniers doivent tous pouvoir accéder à la hors classe lors de la campagne d'avancement 2018. Il demande que « des instructions soient données aux IA-Dasen », les invitant à émettre pour ces enseignants « un avis s'appuyant sur la durée de la carrière, sur l'expérience et l'investissement professionnel avis qui garantisse effectivement leur accès à la hors classe. »

+ sur le site

(fiche de suivi et modèle de lettre pour les retraitables à nous faire parvenir avant le 19 juin)

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3152>

ACCÈS CLASSE EXC

Pour cette année scolaire 2017-2018, la mise en place de ce nouveau grade a obligé les personnels éligibles à candidater deux fois. La 1^{ère} fois, pour la campagne 2017 en janvier (avec accès effectif au 01/09/2017), et, dès le 3 avril, pour la campagne 2018 (avec accès effectif au 01/09/2018)

Pour cette 2^{ème} campagne, il fallait faire acte de candidature en saisissant sa demande sur IProf jusqu'au 25 avril.

Le tableau d'avancement sera vraisemblablement étudié à la CAPD du 19 juin.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU s'oppose au principe de la classe exceptionnelle qui exclut la grande majorité des collègues (elle sera plafonnée à 10% du corps en 2023). Nous revendiquons une classe unique où le dernier échelon serait accessible à tous.

+ sur le site

(Calcul du barème et fiche de suivi)

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3208>

SUIVI 1^{er} AJUSTEMENT pour tous ! (syndiqués et non syndiqués)

Le 2nd mouvement ou 1^{er} ajustement, est ouvert à tous les collègues restés sans poste à l'issue du 1^{er} mouvement. Un collègue titulaire d'un poste au 1^{er} mouvement peut faire une demande exceptionnelle de participation au 2nd mouvement, si sa situation professionnelle ou personnelle rend indispensable une nouvelle affectation. Quelle que soit votre situation, les élu-es du SNUipp-FSU24 sont là pour vous accompagner et vous informer.

Permanences mouvement

A la section (26 rue Bodin - Périgueux)

- Mercredi 23/05 30/05 6/06 (14h00 – 17h00)

A l'ESPE

- Jeudi 31 mai – salle 301 (12h00-14h00)

Il est aussi possible de nous joindre par mail ou téléphone (05 53 08 21 25 - snu24@snuipp.fr) afin de prendre rendez-vous.

Liste des postes vacants

Liste réalisée à l'issue du 1^{er} mouvement. La DSDEN publiera, d'ici l'ouverture du serveur, la liste officielle.

Calendrier des opérations

2^{ème} phase du mouvement - 1er ajustement

- Jusqu'au 11 mai candidature postes à profil
- Lundi 28 mai : GT ajustement
- Du 30 au 6 juin : Saisie des vœux dans Siam
- Mardi 19 juin : CAPD 1^{er} ajustement
- Comme pour le 1^{er} mouvement, nous tenterons de communiquer un projet de 2nd mouvement avant CAPD.

3^{ème} phase du mouvement - 2^{ème} ajustement

- Lundi 2 juillet : GT 2^{ème} ajustement
- CAPD organisée la semaine suivant la rentrée scolaire.

POSTES À PROFIL (CF site DSDEN 24) 7,5 postes		NB
DSDEN	Conseiller pédagogique de circonscription (CPC)	0,5
DSDEN	CP au numérique éducatif	1
DSDEN	CP Formation continue	1
E.E.PU PIÉGUT PLUVIERS	Coordonateur de réseau REP	0,5
E.E.PU ST AULAYE	Coordonateur de réseau REP	0,5
IEN SARLAT EST DORDOGNE	Enseignant ressources sciences	1
LES EYZIES DE TAYAC	Enseignant ressources au PIP	1
EREA TRELISSAC	Enseignant éducateur en internat	1
S1 : BERGERAC EST ET OUEST S2 : NONTRON NORD DORDOGNE S3 : SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE S4 : SARLAT EST DORDOGNE	Décharge d'enseignement au titre de l'USEP	4*0,25
POSTES libérés par les départs en formation CAPPEI (9)		NB
CHANCELADE	ADJOINT ELEMENTAIRE	1
COULOUNIEIX CHAMIERIS – IME	BD	1
COULOUNIEIX CHAMIERIS – EUGENE LE ROY	ADJOINT ELEMENTAIRE	2
COURSAC	ADJOINT MATERNELLE	1
LAMONZIE ST MARTIN	ADJOINT ELEMENTAIRE	1
MUSSIDAN	OPTION G	1
PERIGUEUX – ANDRÉ BOISSIERE	OPTION G	1
RAZAC	ADJOINT ELEMENTAIRE	1
POSTES ORDINAIRES (42)		NB
AURIAS DU PERIGORD	DIR 2 CLASSES	1
BERGERAC – A MALRAUX	BD	1
BERGERAC – BOUT DES VERGNES	BD	1
BERGERAC – COLLEGE E LEROY	ULIS COLLEGE	1
BERGERAC – EDMOND ROSTAND	BD	1
BERGERAC – EDMOND ROSTAND	ULIS ECOLE	1
BERGERAC – EDMOND ROSTAND	ADJOINT ELEMENTAIRE	2
BERGERAC – NAILLAC	BD	1
BOULAZAC – ITEP AILHAUD-CASTELET	OPTION B	1
COULOUNIEIX – IME B SARRAZI	OPTION D	1
CREYSSE	BD	1
LA CHAPELLE FAUCHER	DIR 1 CLASSE	1
LA ROCHE CHALAIS	ZIL	1
LANOUAILLE	BD	1
LUNAS	DIR 2 CLASSES	1
MAREUIL	BD	1
MONTAGNAC LA CREMPSE	DIR 1 CLASSE	1
NONTRON – ANATOLE FRANCE	BD	2
NONTRON – JEAN ROSTAND	ADJOINT MAT - PEMF	1
PERIGUEUX	CP TICE (NND)	1
PIEGUT	TRS	1
RIBERAC – ELEM JULES FERRY	ADJOINT OCCITAN	1
RIBERAC – COLLEGE A DANIEL	RÉFÉRENT	1
SARLAT	TRS	1
SARLAT	ASOU	1
ST ANTOINE DE B	DIR 6 CLASSES	1
ST ASTIER	CPC TICE	1
ST AULAYE	REGAD OPTION E	1
ST MARTIAL DE VALETTE	ULIS ECOLE	1
ST PARDOUX LA RIVIÈRE	ADJOINT PRIM	1
ST PARDOUX LA RIVIÈRE	BD	1
THENON	BD	2
THIVIERS	BD	3
TRELISSAC EREA	OPTION F	1
VAL DE LOUYRE – CENDRIEUX	DIR 2 CLASSE	1
VAL DE LOUYRE – SAINT ALVÈRE	BD	2
VERGT ELEM	BD	1
VILLAMBLARD	BD	1

Fiche de suivi 1er ajustement en page 11

Pour toutes vos questions n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (05 53 08 21 25) ou mail (snu24@snuipp.fr). Nous répondons à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués

Pensez aussi à consulter régulièrement notre site internet : <http://24.snuipp.fr>

SITE NATIONAL DU SNUipp-FSU

Le SNUipp réalise de nombreuses publications : « Fenêtre sur cours » la revue mensuelle mais aussi des dossiers spéciaux, brochures et tabloïds. Vous pouvez tous les retrouver à l'adresse suivante :

https://www.snuipp.fr/union_publications

TOUS LES DOSSIERS DE FENÊTRES SUR COURS



PREMIÈRES CLASSES, LA REVUE DES DÉBUTANTS



SNU-INFOS : ASH 1ER DEGRÉ, ASH 2ND DEGRÉ, PSY, PEMF, PEGC



NOS AUTRES PUBLICATIONS ... et bien plus à découvrir sur le site



ATSEM : Ce qui va changer

Le décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 « portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles » est paru. Il comporte 9 articles dont 8 modifient des articles dans trois décrets :



écoles. On observe :

- deux évolutions de fond :
 - leur « assistance auprès des personnels enseignants » est étendue pour toucher au domaine des activités pédagogiques. Initialement leur mission était délimitée aux fonctions de « l'accueil, l'hygiène » des élèves de maternelle, ainsi que la « préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ». Avec cette modification, il est ajouté la possibilité de « participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. ». Ce qui les fait d'ailleurs passer d'un rôle de participation à un rôle d'appartenance « à la communauté éducative », donnant ainsi aux ATSEM une mission éducative dans le cadre « des activités pédagogiques prévues par l'enseignant et sous la responsabilité de ce dernier » ;
 - Concernant les charges des ATSEM, l'expression « très jeunes enfants » est remplacée par « enfants de classes maternelles ou enfantines », bien plus globalisante. Ce peut être un point d'appui lorsque des mairies veulent circonscrire la présence d'ATSEM aux seules classes de TPS et PS...
- des évolutions de vocabulaire :
 - le texte parle d' « accueil » plutôt que de « réception et animation » ;
 - les ATSEM « appartiennent à la communauté éducative » (et non plus « participent ») ;
 - « les cantines » sont remplacées par « les lieux de restauration scolaire » ;
 - les termes « enfants handicapés » sont remplacés par « enfants à besoins éducatifs particuliers ».

Modification des articles 2, 3, 6 et 7 du Décret 88-547 du 6 mai 1988 portant « statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux »

Il ouvre la possibilité :

- « sous certaines conditions » aux ATSEM de pouvoir participer à des missions de coordination d'une équipe d'agents techniques territoriaux (ATSEM, ...) ;
- à ces personnels d'être inscrits sur une liste d'aptitude de recrutement « d'agents de maîtrise »
- d'un concours interne dans la spécialité : hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.

Modification de l'article 2 du Décret n°92-850 du 28 août 1992 portant « statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »

C'est, sans aucun doute, les modifications qui sont le plus en lien avec la mission des ATSEM dans les

Modification des articles 3 et 4 du Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant « statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux »

Il ouvre la possibilité aux ATSEM d'accéder au cadre d'emplois des animateurs territoriaux par voie de concours interne. 15% des postes offerts par concours interne peuvent leur être attribués.

+ sur le site du SNU TER-FSU24
<http://www.snuterfsu-na.fr/category/24-actualite-dordogne/>



Quelle direction pour l'école ?

Début juin nous ferons parvenir à chaque école, par courrier, une publication avec un questionnaire afin de préparer les États Généraux nationaux qui se dérouleront fin septembre.



Rythmes scolaires rentrée 2018

Pour la rentrée 2018, sous réserve de l'accord de l'autorité organisatrice des transports scolaires (en cours d'obtention), 82 % des écoles, représentant 74 % des communes sont autorisées à fonctionner sur la base de 4 jours.

Pour ce qui est de la commune de PERIGUEUX, en cohérence avec le cadre réglementaire, l'avis favorable pour la dérogation n'a pas été émis par la majorité des 17 conseils d'école. Une nouvelle demande permettant d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours pourra, dès lors, être formulée pour la rentrée 2019, sauf si de nouveaux éléments intervenaient avant la fin de la présente année scolaire.

Une carte présentant les rythmes qui seront appliqués à la rentrée 2018 dans le département, ainsi que le communiqué de presse sont consultables sur notre site.

+ intégralité de l'article sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3264>



Consultation en ligne sur la réforme du CESE

Depuis plusieurs mois, le Conseil Économique Social et Environnemental se prépare à une réforme qui a pour ambition affichée de faire évoluer son fonctionnement et de renforcer la prise en compte des préoccupations et des propositions de la société civile par les pouvoirs publics.

La première étape de cette préparation a été la publication d'un sondage Ifop pour le CESE intitulé "Les Français, la société civile et le CESE". Ce sondage renvoie une image plutôt positive du CESE même si certains résultats peuvent interroger (seulement 15% des personnes interrogées savent précisément ce qu'est le CESE, et 39% en ont entendu parler sans savoir précisément ce que c'est : cela mérite réflexion)....

+ intégralité de l'article et questionnaire sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3240>



Stage académique Psy EN le 11 juin

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU organisent un stage académique le lundi 11 juin 2018 de 9h à 17h à l'Athénée municipal à Bordeaux

+ intégralité de l'article sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3256>



RETRAITES : Pour un scénario durable et solidaire

La transformation d'un système par annuités, en un régime à points ou à comptes notionnels, pose de nombreuses questions dans la Fonction publique. Elle remet en cause le code des pensions, lié au statut de la Fonction publique, et interroge, de fait, sur le devenir des droits garantissant un niveau de pension, comme le calcul sur l'indice des six derniers mois ou la pension de réversion sans condition d'âge ni de ressources...

+ intégralité de l'article sur le site
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3220>



Vous aviez dit « École de la confiance »...

La rentrée 2018 se prépare rue de Grenelle. Courriers, notes, circulaires et injonctions multiples s'accumulent et donnent à l'école de la confiance pas mal de plomb dans l'aile.

« l'école de la confiance, ça signifie beaucoup de choses. Ça signifie tout d'abord la confiance du ministre dans les acteurs du système et évidemment particulièrement aux professeurs de France ». Quelques mois plus tard, les faits viennent, c'est le moins qu'on puisse dire, quelque peu nuancer cette déclaration du ministre de l'Éducation nationale lors, de sa conférence de presse de rentrée.

+ intégralité de l'article sur le site
<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/vous-aviez-dit-ecole-de-la-confiance>



Le ministre fait la leçon aux enseignants

Quatre notes de service viennent d'être publiées au B.O, l'une sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire, l'autre sur la lecture, une troisième sur l'enseignement du calcul et enfin une sur la résolution de problèmes. Quatre notes qui ont pour ambition d'affirmer « l'enjeu majeur », s'il fallait le rappeler, que représentent « la maîtrise de la lecture, de la grammaire, du vocabulaire et du calcul ». Un mode injonctif et un contenu simpliste, parfois désuet, dont n'ont pas besoin les enseignants.

Avec l'ambition de « construire le parcours d'un lecteur autonome », d'assurer « l'émancipation des élèves » par « la maîtrise de la langue française » ou encore de faire « du calcul un enjeu majeur de la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire », ces quatre notes paraphées par le ministre de l'Éducation nationale et qui viennent d'être publiées au B.O interrogent d'abord sur leur statut. S'agit-il de simples recommandations ?

+ intégralité de l'article sur le site
<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/le-ministre-fait-la-lecon-aux-enseignants>

Agenda

Nous y étions :

Nous y serons :

Lundi 19 mars

- CDAS

Jeudi 22 mars

- Grève

Mercredi 28 mars

- Conseil syndical

Mardi 3 avril

- GT mouvement

Vendredi 6 avril

- Audience DASEN

Vendredi 27 avril

- CAPD mouvement

Mardi 1^{er} mai

- Dans la rue

Samedi 12 mai

- AG des DDEN

Mardi 15 mai

- Commission de réforme

Lundi 28 mai

- CDAS
- GT 1^{er} ajustement

Jeudi 14 juin

- Manifestation retraités

Vendredi 15 juin

- Stage militant

Mardi 19 juin

- CAPD 1er ajustement

Vendredi 28 juin

- CHSCT

Lundi 3 juillet

- GT 2ème ajustement

MAI – JUIN : dates importantes

- **22 mai** : Tous en grève !
- **18 mai** : retour des demandes d'exeat
- **15 juin** : Stage militant ouvert aux syndiqués
- **19 juin** : CAPD 1er ajustement, campagne d'accès Hors Classe et classe exc

Facebook



Programmation des RIS

Informations pour récupérer les heures de Ris

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2693>

Ris locales

- Ris Le Bugue
- Ris St Astier



A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214